

Québec, le 26 mars 2012

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 15 février 2012, le député de Montmorency déposait une pétition adressée à l'Assemblée nationale demandant que la transmission télévisée des débats de l'Assemblée nationale soit traduite simultanément en langue des signes québécoise avec sous-titrage en français.

En décembre 2009, l'Office des personnes handicapées du Québec est déjà intervenu auprès du président de l'Assemblée nationale sur ce sujet. L'Office soulignait qu'au même titre que tous les citoyens, les personnes sourdes ou malentendantes devaient avoir la possibilité d'accéder aux informations transmises lors des débats de l'Assemblée nationale.

De plus, la politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*, adoptée sous notre gouvernement en 2006, contient une orientation visant à ce que les ministères et les organismes soient proactifs afin d'éliminer, le plus possible, les obstacles rencontrés par les personnes handicapées lorsqu'elles désirent obtenir un document ou un service public. Du point de vue de l'Office, la présente pétition s'inscrit en cohérence avec cette orientation.

L'Assemblée nationale n'étant pas assujettie à cette politique gouvernementale, il lui appartient de statuer sur les demandes qui lui ont été adressées dans le cadre de la présente pétition.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre déléguée,



Dominique Vien